

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/11/2010

Réception par le Prefet : 30/11/2010

Publication : 03/12/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-14-5-4

Séance du vendredi 26 novembre 2010

### **PARTICIPATION DEPARTEMENTALE COMPLEMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU MARKSTEIN GRAND BALLON**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'accorder une participation complémentaire de 138 000 € en fonctionnement en faveur du syndicat mixte d'aménagement du Markstein Grand Ballon et d'en autoriser le versement ;
- d'inscrire cette dépense au programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561, Prog/Opération 2907, service 369 du budget primitif 2010.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions